

Note de contexte en vue de la deuxième discussion informelle :  
Identifier les stratégies spécifiques au contexte pour relever les défis relatifs à des systèmes alimentaires durables (évaluation, diagnostic et recommandations)

Vendredi 22 mai 2020, 10h30-  
12h30

Lien Zoom : <https://fao.zoom.us/j/7164861700>

**ID de la réunion : 716 486 1700**

**Mot de passe : CFSmeeting**

### Panorama général

1. La première discussion informelle de cette série (qui s'est tenue le 7 mai) a révélé un solide accord quant à la nécessité d'améliorer les contributions émanant de l'ensemble des systèmes alimentaires en faveur du renforcement de la durabilité, ainsi que de la sécurité alimentaire et de la nutrition. De la même manière, les participant-e-s ont concordé quant à l'idée selon laquelle une approche universelle ne serait pas appropriée. Il a été suggéré que des approches spécifiques au contexte devraient être identifiées en fonction des évaluations complètes des systèmes alimentaires et de l'analyse des arbitrages.
2. Les commentaires écrits formulés en lien avec l'Avant-projet ont montré un large accord concernant l'importance et la pertinence d'évaluer et de réaliser un suivi des systèmes alimentaires. Ceci exigerait de se mettre d'accord sur un cadre, des systèmes de mesure et des indicateurs. Différents points de vue ont été exprimés concernant les détails de la réalisation de l'évaluation et du suivi des systèmes alimentaires.

### Base de données probantes du rapport du HLPE

3. Le [rapport du HLPE sur les approches agroécologiques et les autres approches innovantes](#) propose que les systèmes de mesure complets des résultats, couvrant tous les impacts de l'agriculture et des systèmes alimentaires, soient considérés comme indispensables et essentiels à une prise de décision rationnelle. Il établit que les cadres de suivi actuels sont principalement axés sur les rendements, les volumes et les revenus et ne répondent pas à la nécessité d'évaluer la multifonctionnalité du secteur en vue d'affronter les défis futurs ([Caron et al., 2008](#)). Différentes mesures des résultats sont requises à des échelles différentes et doivent refléter de multiples dimensions.
4. Bien que le rapport du HLPE recommande d'établir et d'utiliser des cadres complets de suivi et de mesure des résultats des systèmes alimentaires, il ne propose aucun cadre d'évaluation

global complet assorti d'une pleine série d'indicateurs. Le rapport recommande un indicateur pour chacune des trois échelles suivantes :

- a. L'échelle du champ et de l'exploitation/des moyens d'existence : productivité totale des facteurs des moyens d'existence ([Sickles and Zelenyuk 2019](#)) ; ventilé pour les membres de la famille de l'exploitant, comme les femmes et les enfants.
  - b. L'échelle des paysages : mesure de la multifonctionnalité donnée par le taux d'équivalence en superficie de cultures ([van Noordwijk et. al. 2018](#)).
  - c. Production et consommation dans l'ensemble des systèmes alimentaires : Empreinte écologique<sup>1</sup> (Wackernagel, M. *et al.* 2014).
5. Le rapport recommande également les actions suivantes :
- a. Élaborer des indicateurs et un système de mesure des résultats afin d'évaluer les effets sur les organismes utiles, la diversité alimentaire et les résultats nutritionnels, l'autonomisation des femmes, la stabilité des revenus et les conditions d'emploi.
  - b. Reconnaître l'importance d'une comptabilisation du coût réel ([Sukhdev et. al., 2016](#)) des externalités aussi bien négatives que positives dans les systèmes alimentaires et de prendre des mesures pour la mettre réellement en œuvre chaque fois que c'est nécessaire.
  - c. Entreprendre des évaluations holistiques des caractéristiques positives et négatives de l'emploi et de la main-d'œuvre dans l'agriculture pour donner une assise aux politiques et règlements favorisant les transitions vers des systèmes alimentaires durables, tout en veillant à ce que la main-d'œuvre agricole travaille dans des conditions décentes et en renforçant la santé des travailleurs agricoles et des autres travailleurs des systèmes alimentaires.

#### Détail des commentaires formulés par les parties prenantes concernant l'Avant-projet

6. Les cadres d'évaluation devraient être scientifiquement rigoureux et s'appuyer sur une base factuelle. Les indicateurs doivent tenir compte des facteurs spécifiques au contexte et pourront être différents aux niveaux local/national et exiger une comparaison universelle ainsi qu'une validité scientifique.
7. Les indicateurs devraient être arrêtés d'un commun accord afin de garantir la mesurabilité. Une partie prenante a souligné que les indicateurs devraient faire l'objet d'un accord *multilatéral*, tandis que d'autres ont mentionné la pertinence des indicateurs convenus à travers le Programme de développement à l'horizon 2030 et les ODD.
8. Les parties prenantes ont des opinions divergentes concernant l'empreinte écologique et la comptabilisation du coût réel. Certaines les rejettent au motif qu'il n'existe aucune définition ou méthodologie convenue à l'échelle internationale, tandis que d'autres considèrent ces concepts comme très pertinents.
9. Les principes développés dans le rapport du HLPE (voir la Figure 5 du rapport du HLPE, figurant à l'Annexe 1 du présent document) peuvent s'avérer pertinents au moment d'évaluer et de mener un suivi des systèmes alimentaires.

- a. Certaines parties prenantes soutiennent l'utilisation des principes opérationnels du HLPE<sup>2</sup> comme cadre pour développer des évaluations des systèmes alimentaires. Les principes additionnels suivants ont été proposés par les parties prenantes, afin de les ajouter aux principes opérationnels :
    - i. Durabilité ;
    - ii. Fourniture d'aliments sains et nutritifs ;
    - iii. Réduction des émissions de GES et augmentation des puits de carbone ;
    - iv. Augmenter la biodiversité des systèmes agricoles afin de renforcer la résilience ainsi que la qualité et la diversité des régimes alimentaires.
  - b. D'autres parties prenantes soutiennent l'utilisation des principes de transition du HLPE<sup>3</sup>.
    - i. Principes additionnels proposés : équité, impacts écologiques des systèmes alimentaires, santé humaine, diversité des régimes alimentaires et résultats nutritionnels, droits des femmes et des jeunes.
    - ii. De nombreuses parties prenantes ont exprimé leur soutien en faveur des 10 éléments de l'agroécologie répertoriés par la FAO, qui sont similaires aux principes de transition du HLPE.
10. Certaines parties prenantes appellent à des consultations des producteurs agricoles, notamment les petits producteurs d'aliments et les personnes les plus affectées par les modèles de production actuels, pour s'assurer que de tels systèmes de mesure sont pertinents pour les conditions régionales et les produits alimentaires spécifiques.
  11. Certaines parties prenantes en appellent au développement et à l'application de mesures holistiques des résultats pour l'agroécologie (ex. : [Outil d'évaluation des résultats de l'agroécologie de la FAO](#)), du fait que l'agroécologie inclut plus de dimensions que les autres approches et exige donc de nouvelles méthodes pour rassembler divers systèmes de mesures.

### Questions pour orienter les discussions pour explorer les convergences possibles

1. Etes-vous d'accord avec le fait qu'un cadre d'évaluation et de suivi complet (assorti des systèmes de mesures et d'indicateurs correspondants) est nécessaire pour des systèmes alimentaires durables qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition ? Les recommandations du HLPE permettent-elles d'avancer à cet égard ?

---

<sup>1</sup> L'empreinte écologique exprime l'impact des aliments consommés par un groupe défini de personnes, mesuré en termes de superficie de terre et d'eau biologiquement productive nécessaire pour produire les aliments consommés et assimiler les déchets produits. Elle entre dans l'évaluation de la durabilité, et son évolution dans le temps permet de déterminer si des transitions vers des systèmes alimentaires durables sont en train de s'opérer (Rapport du HLPE).

<sup>2</sup> (i) l'amélioration de l'efficacité d'utilisation des ressources ; (ii) le renforcement de la résilience ; (iii) l'attention portée à l'équité/la responsabilité sociale ; (iv) l'empreinte écologique

2. Est-il trop ambitieux de convenir d'indicateurs dans le cadre du processus de convergence des politiques et l'objectif du document politique devrait-il être de parvenir à un accord sur des principes/éléments servant de base à un cadre, lequel serait développé au terme de ce processus politique ?
3. Un tel cadre devrait-il être élaboré sur la base des conclusions du rapport du HLPE, des cadres existants pertinents (ex. : [Outil d'évaluation des résultats de l'agroécologie de la FAO](#) et du cadre TEEB-AgriFood), et/ou des objectifs, cibles et indicateurs contenus dans les ODD ?
4. Quelle(s) institution(s) pourrai(en)t être chargée(s) de développer un tel cadre ? Quels acteurs devraient être impliqués ? Quel rôle pourrait selon vous jouer le CSA, son Groupe de travail ou l'Équipe technique spéciale à cet égard ?

---

» Production régénérative, recyclage et efficacité; santé animale, effets de synergie, intégration; atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets, génération et diffusion de connaissances, cohérence culturelle, valeurs humaines et sociales, connectivité, gouvernance, autonomisation et participation.

Annexe 1 : Figure 5 du rapport du HLPE, Cadre des approches novatrices des systèmes alimentaires durables au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

